

N° 159

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 décembre 1982.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un
texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi
de finances rectificative pour 1982.*

Par M. Maurice BLIN,

Rapporteur général.

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Christian Pierret, député, sous le numéro 1335.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Jean-Paul Planchou, député, président ; Jacques Descours Desacres, sénateur, vice-président ; Christian Pierret, député, Maurice Blin, sénateur, rapporteurs.

Titulaires : MM. Michel Charzat, Raymond Douyère, Gilbert Gantier, Paul Mercleca, Georges Tranchant, députés ; MM. Henri Duffaut, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, Paul Jargot, Charles Beaupetit, sénateurs.

Suppléants : MM. Christian Goux, Michel Berson, Jacques Marette, Claude Germon, Emmanuel Hamel, Yves Tavernier, Dominique Frelaut, députés ; MM. André Fosset, Louis Perrein, Modeste Legouez, Yves Durand, René Ballayer, Camille Vallin, Robert Schmitt, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 1259, 1275, 1272 et in-8° 275.

2^e lecture : 1323.

Sénat : 1^{re} lecture : 130, 132 et in-8° 54 (1982-1983).

Lois de finances rectificatives. — Autoroutes - Communes - Congé formation - Etablissements d'hospitalisation, de soins et de cure - Impôts et taxes - Impôts locaux - Impôts sur la fortune - Impôts sur le revenu - Nouvelle-Calédonie - Pensions de réversion - Plus-values : imposition - Produits agricoles et alimentaires - Publicité - Redevance de la radiodiffusion et télévision.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 16 décembre 1982, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion devant le Parlement du second projet de loi de finances rectificative pour 1982.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

— *Membres titulaires* :

Pour l'Assemblée nationale :

MM. Christian Pierret, Michel Charzat, Raymond Douyère, Gilbert Gantie ; Paul Mercieca, Jean-Paul Planchou, Georges Tranchant.

Pour le Sénat .

MM. Maurice Iljin, Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, Paul Jargot, Charles Beaupetit.

— *Membres suppléants* :

Pour l'Assemblée nationale :

MM. Christian Goux, Michel Berson, Jacques Marette, Claude Germon, Emmanuel Hamel, Yves Tavernier, Dominique Frelaut.

Pour le Sénat :

MM. André Fosset, Louis Perrein, Modeste Legouez, Yves Durand, René Ballayer, Camille Vallin, Robert Schmitt.

La Commission s'est réunie le 18 décembre 1982 au Palais-Bourbon.

Elle a désigné :

— M. Jean-Paul Planchou en qualité de président et M. Jacques Descours Desacres en qualité de vice-président.

Les rapporteurs généraux, MM. Pierret et Bin, ont été nommés rapporteurs respectivement pour l'Assemblée nationale et pour le Sénat.

••

La commission mixte paritaire a constaté qu'aucun texte d'ensemble ne pouvait recueillir l'agrément de ses membres et, en conséquence, être proposé aux deux Assemblées.